



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **4 novembre 2024**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

164-24

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter les procès-verbaux du 7 et 21 octobre 2024.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	2 128.59
Administration	4 917.50
Coordonnateur en loisir	3 975.00
Eau potable & Aqueduc	3 182.33
Eau usée & Égout	40.28
Voirie	5 754.20
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	543.45
Article quincaillerie, petit outil	453.78
Location abri toile	603.62
Essence, huile et diesel	538.96
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte bacs	3 809.38
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Frais de déplacement	66.40
Décorations Halloween, appareil photo instantanée	1 149.07
Téléphone cellulaire	54.07
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	346.18
Électricité (eaux usées, route 297)	521.54



Téléphone 5 postes	63.56
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	70.07
Téléphone (cellulaire)	36.76
Fond d'information du territoire	30.00
Frais de poste (journal)	63.64
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	198.28
Papeterie et fourniture bureau	80.48
Analyse eau potable et eau usée	332.12
Frais de poste (timbres)	343.90
Réparation abri toile centre municipal	368.93
Activités service animation	1 175.69
Activités camp de jour- salaire monitrice en chef	1 635.42
Renouvellement certification eau potable	129.00
Intérêts avances de fonds	164.88
Remboursement de taxes-paiement en trop	487.05
2e versement local CLSC	2 500.00
2e versement Sûreté du Québec No 152-24	18 162.00
TECQ-Surveillance travaux - eau usée No 153-24	2 745.04
TECQ-décompte #1 travaux- eau usée No 154-24	54 494.96
Réparation supprimeur eau usée No 155-24	9 711.24
OMH-budget 2024 révisé #2+#3 No 160-24, No 161-24	305.00
	121 182.37

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés

165-24 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

166-24 **DON**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don d'un montant de 100,00\$ à Moissons Vallée.

Maire

**167-24****APPUI****Sainte-Florence – Fermeture du bureau de postes**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Moïse juge inquiétante la position de Postes Canada dans le dossier de fermeture du bureau de postes de Sainte-Florence et que cette dernière sollicite la municipalité de Saint-Moïse pour les appuyer dans leur démarche;

CONSIDÉRANT que le bureau de postes de Sainte-Florence est un service essentiel pour la communauté, fournissant des services indispensables à ses habitants;

CONSIDÉRANT que la fermeture de ce bureau aurait un impact significatif sur la qualité de vie des résidents, en particulier les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, celles n'ayant pas un accès facile à d'autres services postaux et n'ayant pas de moyen de se déplacer;

CONSIDÉRANT que des préoccupations ont été soulevées concernant les critères d'embauche appliqués par Postes Canada, certains les jugeant excessivement élevés;

CONSIDÉRANT que des critères d'embauche trop stricts peuvent entraîner des difficultés à pourvoir des postes, restreindre l'accès à des candidats qualifiés et potentiellement nuire à l'efficacité opérationnelles de l'organisation et nous doutons que ces critères reflètent les véritables besoins de l'organisation ou qu'ils soient toujours adaptés aux réalités du marché du travail et aux exigences spécifiques des postes;

CONSIDÉRANT que la municipalité est prête à collaborer activement avec les autorités postales pour trouver des solutions viables permettant de maintenir le bureau de postes ouvert et encourageons Postes Canada à adopter une approche plus flexible et inclusive en matière de recrutement, permettant ainsi une évolution plus équitable des candidats sur la base des compétences, d'expérience et de potentiel, plutôt que sur des critères excessivement restrictifs;

CONSIDÉRANT que des alternatives comme la révision des critères d'embauche, la mise en place de formations spécifiques, ou encore la possibilité de recruter du personnel à temps partiel ou temporaire pourraient permettre de résoudre le problème de manière équilibrée et appellent à une transparence accrue dans les processus de recrutement et à une communication claire sur les critères d'embauche, afin d'assurer que les candidats comprennent les attentes et que les pratiques sont alignées avec les besoins réels de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Bouchard, il est résolu :

- De solliciter une réunion urgente avec les responsables des services postaux pour discuter des critères d'embauche et des obstacles rencontrés, et explorer les options de recrutement adaptées aux besoins locaux afin que les municipalités dans notre situation puissent contribuer au maintien du service en place;



- De proposer des mesures concrètes pour soutenir le recrutement et la formation du personnel, des campagnes de recrutement ciblées, ou des partenariats avec des organismes locaux;
- De formuler une demande officielle pour les critères d'embauche soient révisés afin de refléter les réalités et les besoins spécifiques de notre communauté;
- De réitérer l'engagement de la municipalité à collaborer avec les autorités postales et à fournir toute assistance nécessaire pour maintenir le bureau de poste ouvert et opérationnel;
- De diffuser cette résolution aux parties prenantes concernées, y compris les autorités postales, les représentants élus tels que les députés, les médias locaux et les municipalités avoisinantes afin de sensibiliser l'importance de ce service pour notre communauté, et demander leurs appuis.

Maire

168-24

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Sonia Bouchard et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le **lundi** et débuteront à **19h30** :

13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	8 septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	10 novembre
2 juin	1 ^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Maire

Mention

DÉCLARATION DON / MARQUE D'HOSPITALITÉ

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2023-2024.

Nadine Beaulieu, dg/gr-trés



Mention

DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations d'intérêts pécuniaires 2023-2024 des membres du conseil ont été déposés lors de cette séance.

169-24**MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Madame Diane Parent, maire suppléant pour l'année 2024-2025 et à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

Par la même résolution, le conseil autorise Madame Diane Parent à signer les chèques et les documents de la municipalité, en l'absence ou incapacité d'agir du maire.

Maire**170-24****ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt de l'état des revenus totalisant 998 795,66\$ et des dépenses totalisant 1 118 528,31\$, dont 884 227,65\$ en dépenses de fonctionnement, au 31 octobre 2024.

Maire**171-24****RENOUVELLEMENT ASSURANCES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le renouvellement de l'assurance pour l'année 2024-2025 avec le FQM Assurances, au montant de 16 224,65\$.

Maire**172-24****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Madame Diane Parent, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement numéro 2024-05 modifiant le règlement numéro 2022-02 « Gestion contractuelle ».

Maire



PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2024-05 qui modifie le règlement numéro 2022-02 « Gestion contractuelle » par l'ajout de mesures favorisant certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats et aussi pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

173-24 LOCATION GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la location du garage municipal à Les Entreprises Michaud Inc.

Le tarif de location est de 1 500,00\$ par mois, électricité incluse, pour une période allant du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025.

Par la même résolution, le conseil demande une copie de leur police d'assurance.

Maire

174-24 TECO-EAU USÉE-DÉCOMPTES

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des décomptes suivants du projet de mise aux normes Eau usée-phase 1 :

TETRA TECH-surveillance travaux	#4	4 244,88 \$
L.E.R. – caractérisation des sols	#1	2 661,67 \$
Diane Gervais, architecte	#5	574,88 \$
RPF ltée – exécution travaux	#2	100 274,88 \$

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h50.

Président

Secrétaire
